

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-neuvième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 20 au 25 Février 1989,

Ayant examiné les rapports de la Cinquante-et-unième session du Comité de Libération et le rapport du Secrétaire Général sur la Situation en Afrique du Sud,

Gravement préoccupé par la dégradation de la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud, et de la poursuite de la déstabilisation des Etats de la Ligne de Front et des autres Etats voisins par le régime raciste de Prétoria,

Gravement préoccupé par la grève de la faim qu'observent nombre de prisonniers politiques sans jugement en Afrique du Sud, pays de l'Apartheid, dont certains ont été hospitalisés, et conscient du fait que la plupart de ces détenus croupissent en prison depuis 1984,

Encouragé par la campagne mondiale qui a eu pour résultat la commutation de la peine capitale des Six de Sharpeville et la libération sans conditions de deux vieux militants, Harry Gwala de l'ANC et Zephania Mothopeng, Président du PAC,

Encouragé en outre par le nombre croissant des actes de solidarité des Etats membres de l'OUA avec les peuples Sud-Africain et Namibien en lutte contre le régime de l'Apartheid,

Convaincu que seul l'accroissement de la pression sur le régime peut contribuer à l'élimination de l'Apartheid et à l'instauration d'une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud,

Convaincu également que l'Apartheid reste le problème essentiel dans la région,

1. CONDAMNE ENERGIQUEMENT le maintien de l'état d'urgence et la répression qui frappe les Mouvements Démocratiques en Afrique du Sud ;

3. EXPRIME ses vives condoléances aux populations autochtones qui observent une greve de la faim en ce moment, et DEMANDE qu'elles soient traitées devant un tribunal ou libérées immédiatement et inconditionnellement ;

4. DENONCE les manœuvres du régime raciste d'Afrique du Sud qui visent à semer la discorde au sein de la direction du mouvement de masse démocratique en Afrique du Sud ;

5. DEMANDE aux Etats membres d'accorder une assistance matérielle et financière accrue à l'ANC, à la suite des événements qui ont entraîné le retrait de ce mouvement d'Angola ;

6. CONDAMNE les actes de déstabilisation continus perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats indépendants de l'Afrique Australe et ceux de la Ligne de Front ;

7. LANCE UN APPEL à la communauté internationale pour qu'elle fournisse aux Etats de la Ligne de Front et aux autres pays voisins de l'Afrique Australe toute l'assistance possible en vue de consolider, de renforcer et de développer leurs économies dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud ;

8. SE FÉLICITE de la solidarité de la part des Etats membres de l'OUA vis-à-vis de la lutte de libération en Afrique du Sud et en Namibie, comme en témoignent les activités de solidarité mentionnées dans le rapport du Secrétariat et en particulier de la création du Comité Int-gouvernemental africain à Brazzaville, Congo, et de l'Association d'une Douzaine de Solidarité à Praia, Guinée ;

9. REPREND l'appel lancé par le Comité Int-gouvernemental africain à Brazzaville, Congo, de lancer une campagne internationale de solidarité ;

10. EXPRIME ses vives condoléances aux populations autochtones qui observent une greve de la faim en ce moment, et DEMANDE qu'elles soient traitées devant un tribunal ou libérées immédiatement et inconditionnellement ;

11. REPREND son appel aux Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour l'appui financier, matériel, global et logistique, et pour l'assistance morale au régime raciste d'Afrique du Sud ;